



# Rougier Gabon

Une société du groupe Rougier

## RÉSUMÉ PUBLIC

### PLAN D'AMÉNAGEMENT

PÉRIODE 2001-2026



*Crédit photo : E. CHEZEAUX*

### **CONCESSION FORESTIÈRE SOUS AMÉNAGEMENT DURABLE (CFAD) DU HAUT-ABANGA**

**SUPERFICIE TOTALE AMÉNAGÉE : 288 626 HA**

**SUPERFICIE TOTALE PRODUCTIVE : 273 984 HA**

## **1 PRÉSENTATION DE LA CFAD**

### **Localisation, limites et statuts du massif à aménager**

---

- La CFAD du Haut-Abanga est située au nord-ouest du Gabon, en bordure est de la chaîne des Monts de Cristal, et est au  $\frac{3}{4}$  sur la Province du Woleu-Ntem, et pour le  $\frac{1}{4}$  restant sur celle de l'Estuaire.
- Superficie totale aménagée : **288 626 ha**.

### **Bref historique**

---

- La CFAD est constituée d'un regroupement de permis originellement attribués à ROUGIER GABON ainsi que des permis attribués à des tiers et exploités auparavant en fermage par ROUGIER GABON et qui lui ont été attribués à leur échéance. La Convention Provisoire Aménagement-Exploitation-Transformation (CPAET) a été signée le 20/07/1998.
- Les limites géographiques définies dans la CPAET pour la CFAD ont été conservées pour le Plan d'Aménagement.

### **Dates importantes du Plan d'Aménagement**

---

- Travaux de terrain (inventaire d'aménagement, études forestières et écologiques diverses) : entre mars 1998 et juillet 2000,
- Enquête socio-économique : du second semestre 2000 à fin janvier 2001,
- Fin des travaux de saisie, de cartographie, d'analyse des données, de rédaction du plan d'aménagement : dépôt du plan auprès de l'Administration forestière le 19 juillet 2001,
- **Agrément le 25/01/2002.**

## **2 ANALYSE DU MASSIF À AMÉNAGER**

### **Milieu Naturel**

---

- **Relief et Hydrographie :**

2 zones morphologiquement très marquées.

- 1<sup>ère</sup> zone : (au nord, à l'est et au centre sud) : système collinaire avec modelé peu vigoureux à l'altitude comprise entre 400 et 500 mètres. Ensemble très disséqué avec un réseau hydrographique dense.
- 2<sup>ème</sup> zone : (rive droite de l'Abanga) : relief collinaire plus vigoureux allant jusqu'au massifs montagneux (altitude : 700 à 1 000 mètres) périphériques à la chaîne des Monts de Cristal. **Pentes fortes** et cours d'eau encaissés.

Cours d'eau remarquables : l'Abanga et ses affluents (Nkan, Sébé, Miégué, Mbomo,...).

Plusieurs systèmes montagneux présents sur la CFAD : Mikongo (point culminant du Gabon à 1 022 mètres), Mékié, rive gauche de la Mbomo, et rive gauche de la Mabié

- **Géologie - Pédologie**

La majeure partie des sols de la CFAD sont sur roches cristallines et cristallophylliennes et sont de type ferrallitique donc acides et peu fertiles mais très sensibles à l'érosion.

- **Climat**

Type équatorial de transition de la zone centrale du Gabon avec toujours 2 saisons de pluies bien marquées, une grande saison sèche de juin à août et une récession des pluies en décembre/janvier mais une pluviométrie accrue.

La pluviométrie est de 1 800 à 2 000 mm, en augmentation vers l'ouest de la CFAD, particulièrement humide.

- **Formations végétales**

Fortement marquées par l'histoire climatique (refuge pléistocène) et par la présence d'une agriculture itinérante jusqu'à très récemment. Les forêts forment une mosaïque de formation d'essences et d'âges variés. 2 types majeurs de forêts :

- Forêt sempervirente à *Aucoumea klaineana*, à Alep, Ozigo, et Andoung,
- Forêt sempervirente à *Aucoumea klaineana* à Béli, Sorro et Engona.

- **Faune**

Relativement riche en grands mammifères et primates tant en diversité qu'en quantité :

- Population importante d'Eléphants ;
- Population importante de Chimpanzés, Gorilles, Mandrills, pour ces deux dernières espèces, les densités sont les plus élevées parmi les CFAD gérées par Rougier Gabon ;
- Populations très importantes d'antilopes ;
- Présence de buffles dans les forêts secondarisées.

## **Environnement socio-économique**

---

- **Caractéristiques démographiques et humaines :**
  - Proximité des petits centres urbains de Mitziac mais surtout de N'djolé où se trouvent des services administratifs et sanitaires (hôpital, gendarmerie, ...) et qui se trouve être un carrefour routier et ferroviaire important,
  - Aucune population résidente à l'intérieur de la CFAD en dehors des employés de Rougier Gabon et de leur famille,
  - La population riveraine (distance moyenne de la CFAD : 15 km) est peu abondante (moins de 1000 personnes), et d'un niveau de vie relativement bas sans équipements collectifs (électrification, santé, éducation),
  - Composition quasi mono ethnique : les Fangs représentent 90% des habitants ;
  - Forte population étrangère (Guinée Equatoriale),
  - Peu de conflits avec la société ROUGIER GABON mis à part avec le village (Biboulou) situé à l'entrée de la route d'accès à la concession, campement de braconniers à l'origine.
  
- **Les systèmes villageois de prélèvements et de production :**
  - **La chasse** : activité importante se pratiquant essentiellement à l'extérieur de la CFAD (mais concentrée vers le village de Biboulou, où se pratique une chasse commerciale), et qui est surtout menée par la population étrangère. Chasse pour l'autoconsommation (territoires de chasse autorisée pour les travailleurs des camps de Babylone et Mikongo malgré la présence d'économats).
  - **L'agriculture itinérante sur brûlis** : les villages se trouvant relativement loin de la CFAD, l'emprise des zones de défrichement ne pénètre pas à l'intérieur de la CFAD.
  - **La pêche** : très faible.
  - **La récolte de Produits Forestiers Autres que le Bois d'Œuvre (PFABO)** : très faible
  - **L'élevage** : inexistant.
  
- **Conséquences de l'implantation de la société forestière sur l'environnement socio-économique**
  - Mise à part la société ROUGIER GABON, plusieurs permis forestiers et opérateurs entourent la CFAD. Sur la CFAD du Haut-Abanga, ROUGIER GABON pour mener ses activités, opère à partir de 2 chantiers, Babylone et Mikongo, situés tous 2 à l'intérieur de la CFAD et où logent l'ensemble du personnel et leur famille soit plus ou moins 400 personnes (pour une centaine d'employés).
  - Masse salariale : plus de 400 millions de FCFA par an, pour les deux chantiers.
  - L'ensemble des conditions de vie (électricité, eau, santé, éducation, économats, loisirs) y sont satisfaisantes.
  - On note une agriculture (environ 400 ha de défrichés) autour des camps mais elle est peu développée, en raison de l'importance des dégâts occasionnés par la faune sauvage (éléphants). Une vingtaine d'hectares de périmètre agricole protégé ont été mis en place depuis 2004 sur Babylone. Cette action se poursuivra à l'avenir.
  - La pression sur l'écosystème reste très limitée.

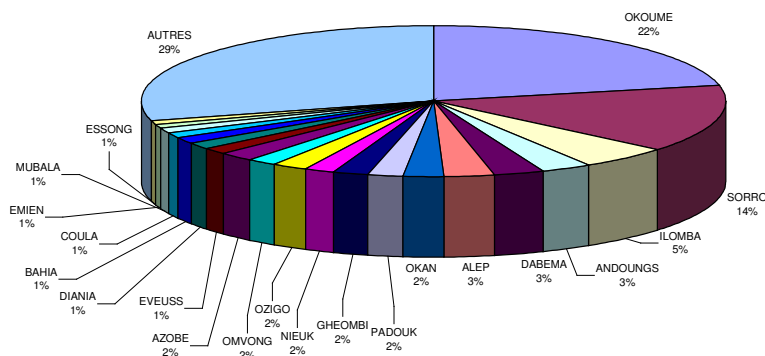
• **Réseau de communication**

- La CFAD est reliée à N'Djolé par la Route Nationale 2 (environ 130 kms), bitumée mais en mauvais état à proximité de N'Djolé,
- N'Djolé = Carrefour routier, ferroviaire et fluvial important,
- Possibilité de flottage des bois sur l'Ogooué à partir de N'Djolé jusqu'à Port-Gentil.

**La stratification de l'occupation du sol a permis de différencier**

- 14 types de formations sur sols fermes exondés dont 5 de forêt primaire ou secondaire adulte totalisant 235 591 ha, 3 de forêt secondaire / recru forestier / forêt dégradée (7 376 ha) et 6 de forêt primaire dense humide de basse montagne sur pente >50% (20 875 ha).
- 4 types de formation sur sols inondés ou inondables totalisant 22 200 ha dont 6 066 ha inondées en permanence.
- 1 688 ha de terrains non forestiers (complexe de cultures/jachères, affleurement rocheux, zone anthropisée, village/campement/habitation, eau).

**Résultats de l'inventaire d'aménagement. : résumé très synthétique**



*Répartition par essence des volumes bruts des tiges de diamètre supérieur au DME*

Le volume total en bois d'œuvre commercialisable estimé sur l'ensemble de la CFAD est de 4,73 m<sup>3</sup>/ha dont 3,27 m<sup>3</sup>/ha d'Okoumé et 1,47 m<sup>3</sup>/ha de bois divers, soit un potentiel estimé en 2001 à 4,6 millions de m<sup>3</sup> sur pied d'Okoumé sur l'ensemble de la CFAD, l'Ozigo, le Padouk, l'Azobé, l'Aiélé et Bahia pouvant fournir des volumes importants.

Ces volumes sont très prudents, car ils intègrent des pratiques très sélectives ainsi que des techniques d'abattage pouvant être améliorées. Aujourd'hui, en 2007, les volumes à l'hectare prélevés ont presque doublé en raison de l'amélioration des techniques d'abattage, une meilleure valorisation de la ressource sur pied, ainsi que la diversification des essences prélevées.

### **3 HISTORIQUE DE L'EXPLOITATION ET DE LA GESTION DE LA ZONE DE LA CFAD**

- Depuis les années 60, le front pionnier de l'exploitation forestière avait déjà atteint la zone à proximité de la CFAD. Par la suite, dans les années 70, et ce jusqu'au début des années 90, des sociétés (la CFG, la SEFA, LEROY GABON) ont exploité dans et autour de la zone de la CFAD du Haut-Abanga. ROUGIER GABON a ensuite commencé à exploiter avant son installation, en 1994, sur les chantiers de Babylone et Mikongo. De ces passages successifs en exploitation, il restait (fin 2000) environ 35 000 ha de forêt vierge de toute exploitation forestière. 30 essences, autres que l'Okoumé, étaient alors exploitées mais seules une vingtaine d'entre elles de façon régulière.
- L'exploitation pratiquée par ROUGIER GABON était alors (avant plan d'aménagement) faite à partir des chantiers de Babylone et de Mikongo avec des prélèvements pour l'année 2000 d'environ 52 700 m<sup>3</sup> d'Okoumé et de 12 700 m<sup>3</sup> de bois divers. Les pratiques de gestion durable des forêts, notamment l'inventaire d'exploitation ainsi que l'abattage et le tracé des pistes de débardage n'étaient pas encore en vigueur.

### **4 AMÉNAGEMENT PROPOSÉ**

#### **Les objectifs**

---

- **Objectif principal** : assurer une production forestière durable de bois d'œuvre
- Objectifs associés :
  - Coexistence durable avec les populations riveraines, respect des conditions de travail et acquis sociaux,
  - Actions de développement collectif,
  - Protections des sites sensibles ou remarquables, conservation de la biodiversité,
  - Recherches visant à améliorer les conditions d'exploitation et de gestion des forêts.

#### **Durée d'application du plan d'aménagement**

---

- **25 ans (durée de la rotation)**

#### **Découpage de la CFAD en UFA**

---

- En raison des contraintes logistiques et économiques liées à l'exploitation d'un massif aussi vaste et du volume disponible important, il a été décidé de diviser la CFAD en 2 UFA.
- L'unité principale sera basée à Babylone et exploitera l'Unité d'Aménagement centrale (UFA 2).

- L'unité secondaire sera basée sur des campements provisoires installés à proximité du chantier ouvert à l'exploitation et exploitera l'Unité d'Aménagement périphérique (UFA 1). Les familles des travailleurs seront installées sur la base-vie de Mikongo.
- L'UFA 1 étant plus légère au niveau logistique, elle produira environ 1/3 de la récolte annuelle, les deux autres tiers étant produits par l'UFA 2.

### **Affectation du massif (voir la carte d'aménagement)**

<b>Série de production</b>	273 984 ha <i>dont</i> 5 810 ha en groupe d'affectation agro-forestier <i>et</i> 42 500 ha en groupe où la chasse est autorisée
----------------------------	---

<b>Série de « production sensible » (marécages)</b>	5 232 ha
<b>Série de conservation de la biodiversité</b>	414 ha
<b>Série de protection (montagnes)</b>	8 043 ha
<b>Série de protection : berges de l'Abanga</b>	954 ha
<b>Total Séries autres que série de production</b>	14 643 ha (soit 5,1%)

### **Principes d'aménagement de la série de production de bois d'œuvre**

Méthode d'aménagement par contenance avec indication des volumes. La durée de rotation, les DME-AME et la liste des essences « objectifs » ont été fixés de manière à garantir une reconstitution satisfaisante des peuplements forestiers exploitables sur la base des taux de reconstitution minimum exigés par l'Administration forestière. Les 2 UFA de 86 522 ha et de 187 462 ha de la CFAD du Haut-Abanga ont été divisées en Unités Forestières de Gestion (UFG) assurant des possibilités annuelles en volumes égales (notion d'équivolume) pour l'ensemble des essences principales.

- **Choix des essences objectifs**

Groupe 1 = OKOUME ; Groupe 2 : les principales 2; Groupe 3 et 4 et 5 : les essences secondaires, fonction de leurs potentialités commerciales)

- **Calcul des taux de reconstitution**

Ils ont été calculés avec les paramètres suivants et selon une méthode de simulation pour l'ensemble des essences des groupes 1 à 4 et fonction soit de la rotation soit des DME. Les paramètres de calcul (accroissement, mortalité, dégâts d'exploitation) sont issus de la bibliographie existante.

- **Fixation des DME-UFA et taux de reconstitution**

Certains DME ont été revu à la hausse.

- **Calcul des possibilités :**

- Volume brut annuel des tiges de diamètre supérieur au DME

Essence ou groupe d'essences	Volume brut annuel (m <sup>3</sup> /an)		
	UFA 1 86 522 ha	UFA 2 187 462 ha	TOTAL 273 984 ha
Okoumé	68 412	145 260	213 672
Groupe 2	38 518	74 488	113 005
Principales	106 930	219 748	326 678
Ensemble	165 486	358 715	524 201

- Volume net annuel des tiges de diamètre supérieur au DME

Essence ou groupe d'essence	Volume net annuel (m <sup>3</sup> /an)
Okoumé	42 105
Groupe 2	34 297
Principales	76 402
Ensemble	131 971

Il s'agissait là d'une première estimation des volumes nets à produire. L'amélioration des pratiques d'exploitation, la plus forte industrialisation, la meilleure valorisation à la fois des essences traditionnellement exploitées et de nouvelles essences permet à l'heure actuelle de ré-évaluer les productions envisagées pour les prochaines années, sur les premières UFG :

Okoumé : **92 100 m<sup>3</sup>/an** (hors tiges de basse qualité « C »)  
Autres essences principales 2 : **28 600 m<sup>3</sup>/an**



- **Délimitation des UFG**

L'UFA 1 a été découpée en 4 UFG, et l'UFA 2 en 5 UFG. Il est prévu des plans de gestion distincts pour chacune des UFG (caractéristiques de l'UFG, volumes disponibles, limites AAC, calendrier des travaux). Le découpage en UFG s'est essentiellement appuyé sur les principales rivières traversant la CFAD et sur les limites du périmètre aménagé.

- **Règles d'exploitation forestière à impact réduit**

Elles sont applicables à l'ensemble de la Série de Production et concernent plus particulièrement :

- L'inventaire d'exploitation conforme aux dispositions législatives.
- Les plans de gestion des UFG,
- Les plans annuels d'opérations des AAC,
- La délimitation de la CFAD,
- Les restrictions d'exploitation,
- L'abattage contrôlé,
- Le débardage et débusquage (optimisation du tracé des pistes à partir de la carte des arbres à abattre et/ou à protéger),
- Les routes et parcs à grumes,
- Le contrôle de l'accès à la CFAD,
- Le suivi de l'exploitation et de la production forestière.

- **Programme d'études forestières d'accompagnement**

- 7 placettes permanentes installées en 2001, et mesurées tous les 3 ans
- placettes de suivi de la dynamique après exploitation
- essais de régénération assistée de l'Okoumé
- essais d'enrichissement en Moabi et Kévazingo

- **Programme de formation**

Formations effectuées en techniques d'exploitation, et aux nouvelles méthodes d'inventaire d'exploitation et de suivi d'exploitation

Plan de formation en cours d'élaboration

- **Pour la série de protection**

Toute opération forestière proscrite sur le 9 411 ha des séries de conservation. Sur les 5 232 ha de la série de « production sensible » des règles très strictes en matière d'exploitation seront observées notamment pas de pénétration d'engins de débardage ou débusquage.

- **Groupe d'affectation agro-forestier (autours des deux bases vie)**

Les règles de gestion sont les mêmes que pour l'ensemble des série de production mais chaque année il pourra être réalisé des défrichements manuels agricoles sur une superficie totale de 100 à 150 ha maximum.

- **Programme d'actions sociales**

3 objectifs majeurs qui supposent, pour leur mise en place, outre l'information et la prise de décision partagée, des engagements réciproques entre les bénéficiaires :

- 1/ Assurer les conditions d'une coexistence durable entre les populations et la société ROUGIER GABON quant à l'utilisation commune des ressources et des espaces forestiers,
- 2/ Identifier et planifier les mesures liées à la contribution de ROUGIER GABON au soutien des actions de développement d'intérêt collectif des populations riveraines,
- 3/ Mettre en œuvre les conditions de travail et de bien-être social au bénéfice des ayants droit de la société ROUGIER GABON.

- **Programme d'actions environnementales**

1/ Mesures environnementales et gestion des déchets industriels, forestiers et ménagers.

2/ Mise en place d'un programme de gestion de la faune : avec 4 objectifs principaux :

- Interdiction de la pratique du piégeage,
- Autorisation de la chasse au fusil aux travailleurs des 2 camps selon des heures et limites fixées,
- Interdiction de la chasse commerciale,
- Assurance d'un approvisionnement en protéines animales deux 2 économats de Babylone et Mikongo.

ROUGIER GABON ne peut seul prendre en charge un tel programme de gestion villageoise de la faune sauvage, sa contribution sera limitée et fixée dans un programme de travail à déterminer avec l'ensemble des parties prenantes. Il ne peut non plus seul initier l'émergence d'un tel programme, ni en devenir l'acteur principal. En l'absence d'un tel programme, les mesures mises en place par ROUGIER GABON viseront à atténuer les impacts directs et indirects des activités d'exploitation forestière sur la faune dans la concession.

## **5 BILAN DE L'AMÉNAGEMENT**

Outre l'organisation pour le suivi et la mise en œuvre du plan d'aménagement, un bilan financier pour la préparation de ce plan d'aménagement peut déjà être dressé :

- Coût : **935 millions de FCFA** soit environ 3 200 FCFA/ha.
- ROUGIER GABON a bénéficié pour cet investissement important sur le long terme, d'un prêt de l'AFD qui couvre 63% des dépenses engagées. Le volet prise en compte de la biodiversité dans le Plan d'Aménagement a été financé sur subvention du FFEM. Le reste, soit 33% des dépenses, a été supporté par ROUGIER GABON sur fonds propres.

## **6 PLAN D'INDUSTRIALISATION**

- **Destination de la production**

La production forestière en essences déroulables issue de la CFAD du Haut-Abanga a principalement vocation d'approvisionner l'usine de déroulage d'Owendo lors de la mise en place du Plan d'aménagement.

La production de contreplaqués de cette usine est d'environ 30 à 35 000 m<sup>3</sup>/an. L'usine consomme environ 73 000 m<sup>3</sup> de grumes par an, principalement en provenance des 4 CFAD gérées par ROUGIER GABON (Haut-Abanga, Ogooué-Ivindo, Léké et Moyabi).

Une scierie est en cours d'installation à Mévang, sur la route de N'Djolé pour transformer les Okoumés de moindre qualité puis d'autres essences à partir de 2012. A partir de 2009, cette unité absorbera près de 77 000 m<sup>3</sup>/ an d'Okoumé de seconde qualité, puis à partir de 2012, 80 000 m<sup>3</sup>/an d'Okoumé et 23 500 m<sup>3</sup>/an d'autres essences.

## **7 FORÊT À HAUTE VALEUR DE CONSERVATION (FHVC)**

(voir la carte jointe)